

# BUDGET 2018 : LE DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Conseil Municipal du 8 février 2018

# LES OBJECTIFS

- Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est une étape essentielle de la procédure budgétaire.
- Il permet d'informer les élus sur :
  - La situation économique et financière actuelle de la collectivité,
  - les engagements pluriannuels envisagés,
  - l'évolution et les caractéristiques de l'endettement de la commune.



**Objectif : Eclairer les choix lors du vote du budget**

# LE CONTENU

- Le chapitre sur « Le contexte macroéconomique » a été rédigé en commun par la Ville de Redon et Redon Agglomération.
- L'objectif de cette démarche est de présenter les informations les plus complètes possibles avec des moyens optimisés et complémentaires.



Le support de présentation sera disponible en téléchargement sur la plateforme habituelle.



# LE CONTENU DU RAPPORT

- Le contexte macroéconomique pour bien comprendre l'environnement actuel
  - Les perspectives économiques page 5
  - Les marchés financiers et les financements proposés aux collectivités page 8
  - L'environnement local page 13
  - Les finances des collectivités locales page 18
  - Les Lois de finances page 21



# LE CONTENU DU RAPPORT

- Ville de Redon : la situation actuelle

- La dette

page 31

- La fiscalité

page 38

- Les ressources humaines

page 46

- Les dépenses et recettes réelles de fonctionnement

page 48

- La capacité d'autofinancement

page 49

- L'investissement et la trésorerie

page 51



# LE CONTENU DU RAPPORT

- Les perspectives budgétaires
  - Les orientations principales en fonctionnement page 52
  - Les orientations principales en investissement page 64
  - L'autofinancement prévisionnel page 66
- Synthèse des statistiques de la Ville de Redon page 67
- Glossaire page 68
- Sources documentaires page 69



# LE CONTEXTE INTERNATIONAL

Le contexte international est compliqué et incertain :

- **Royaume-Uni** : Incertitudes persistantes sur l'issue et le coût du « Brexit ».
- **Etats Unis** : Retard dans la mise en œuvre des politiques économiques et fiscales annoncées comme favorables à la croissance au moment de l'élection de Donald Trump.
- **Corée du Nord** : Tensions militaires et politiques très importantes impactant l'ensemble des relations internationales.
- **Espagne** : Tentative d'indépendance en Catalogne avec une mobilisation toujours importante des indépendantistes.



**BREXIT**



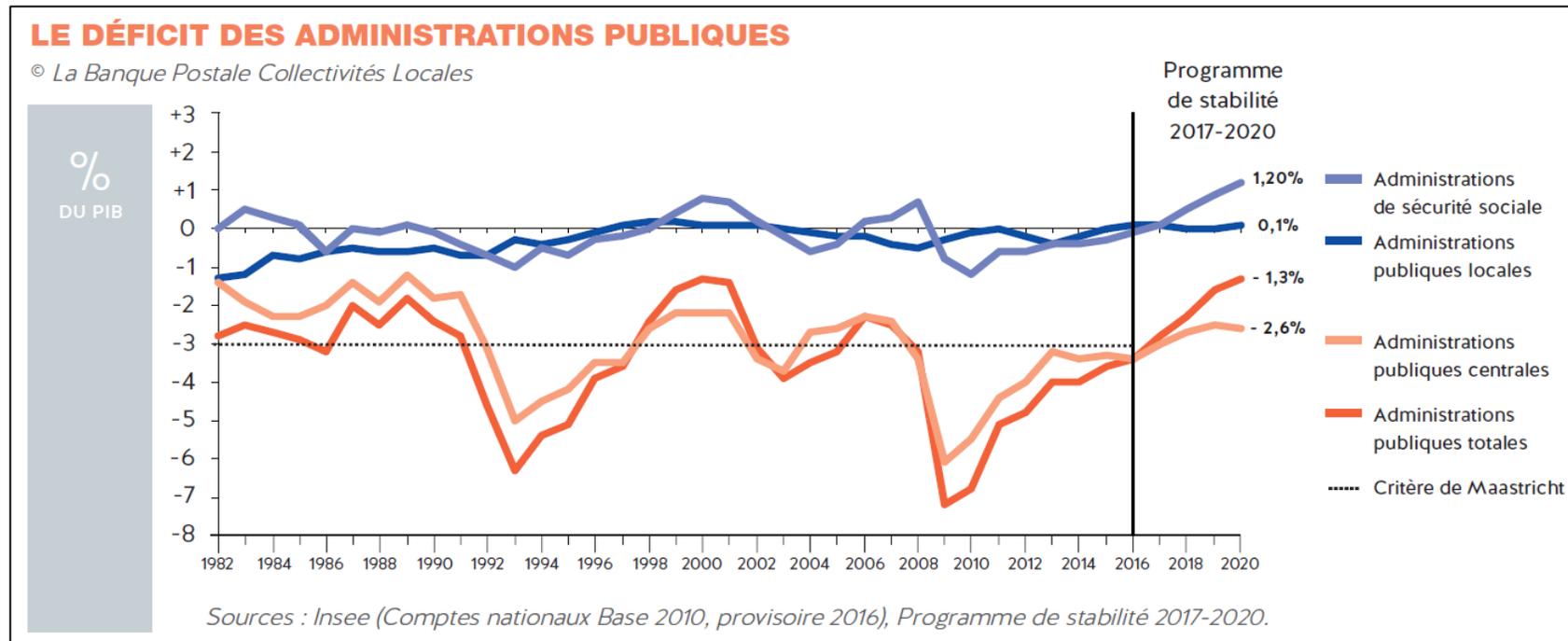
# LE CONTEXTE NATIONAL

- La croissance de l'économie française s'est renforcée au cours de l'année 2017 : **1,9 %**
- Après avoir retrouvé un élan positif en 2016, **l'investissement immobilier confirme son embellie**, avec des permis de construire qui retrouvent, en nombre, des niveaux proches de ceux connus en 2010 et 2011.
- **L'inflation, en lien avec la croissance, redevient positive** en France, éloignant de fait le risque de déflation.
- Le scénario de croissance, retenu dans la loi de finances, est proche des dernières anticipations des autres prévisionnistes (FMI, OCDE, Banque de France, ...). **Il y a donc un consensus.**

Malgré tout : **PRUDENCE**

# LE CONTEXTE NATIONAL

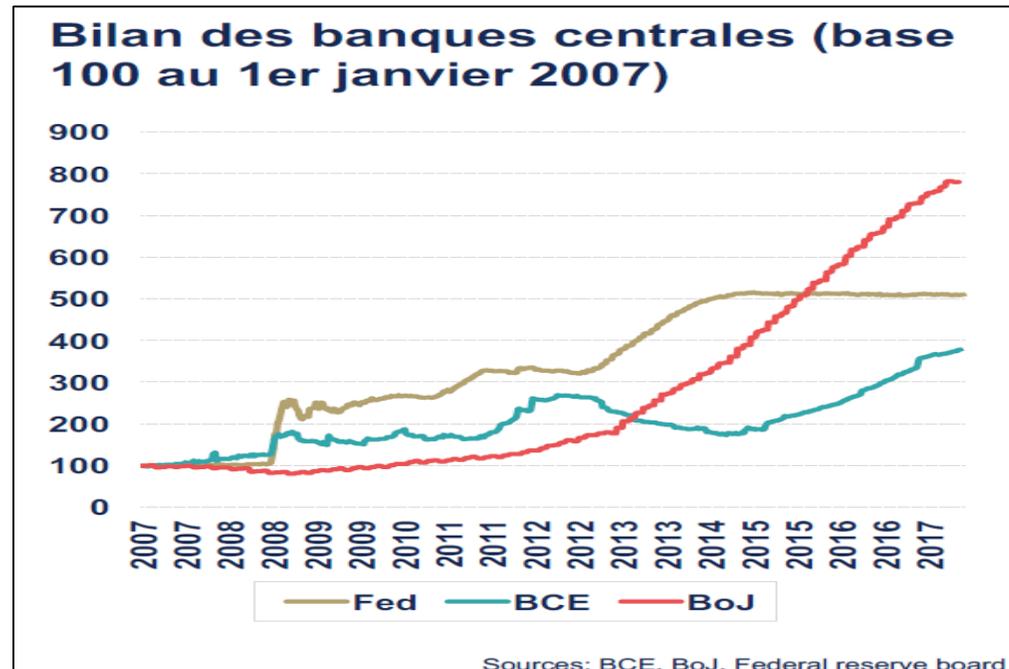
- Grâce à cette croissance attendue, le déficit des administrations publiques se réduirait et les prévisions 2018-2020 s'orienteraient vers un retour à l'équilibre.
- A compter de 2020, le gouvernement indique que l'effort sur la dépense s'amplifiera avec la mise en œuvre de réformes structurelles dans le cadre du processus «Action Publique 2022».



# LES MARCHÉS FINANCIERS

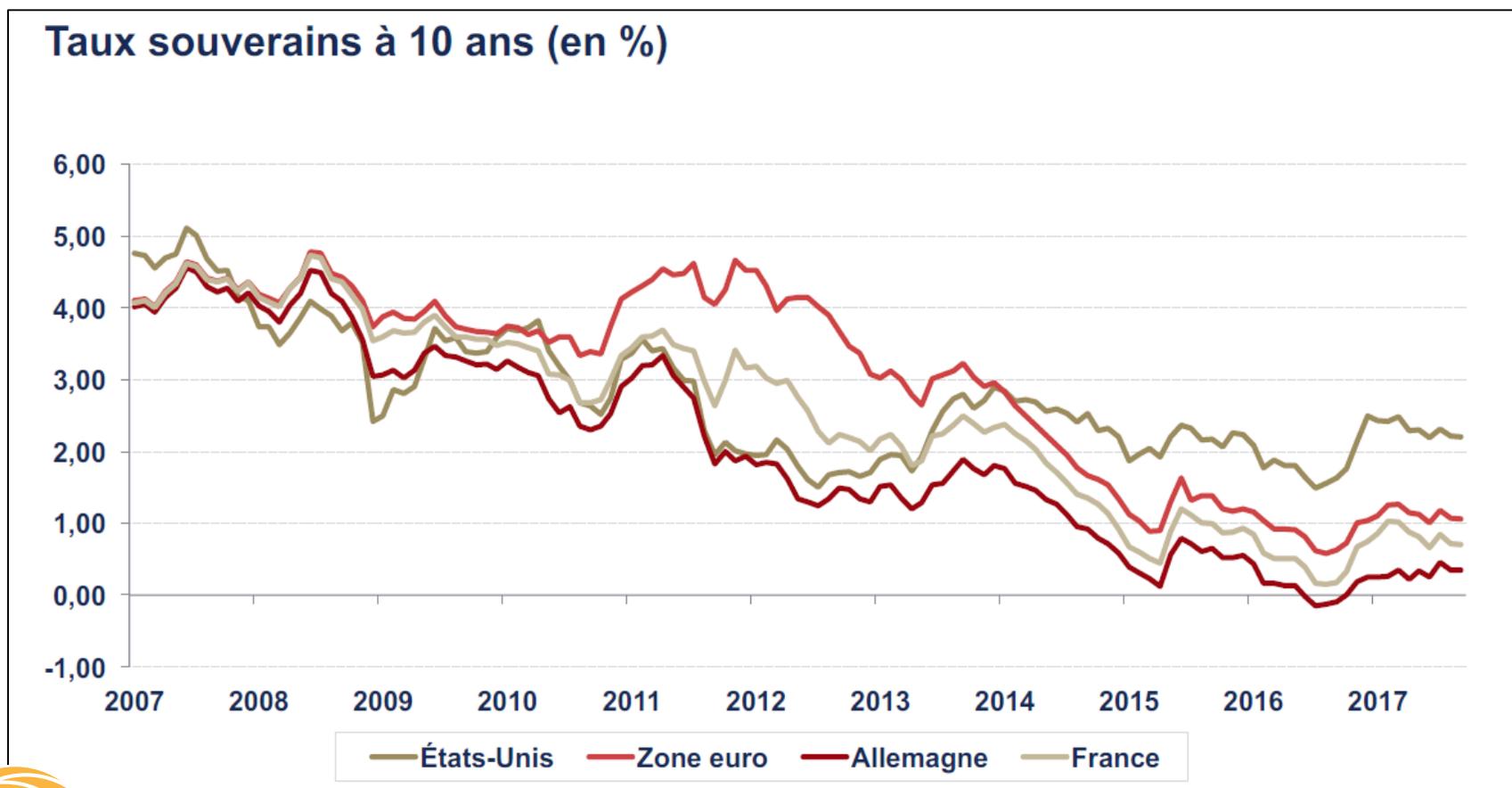
Dans ce contexte, les marchés financiers sont caractérisés par :

- des valorisations élevées portées par l'**excédent de liquidité** et l'amélioration attendue des perspectives économiques,
- une volatilité (ampleur des variations du cours d'un actif financier) au plus bas,
- **des incertitudes avec le risque d'éclatement de la bulle** en cas de retour de l'aversion au risque des investisseurs.



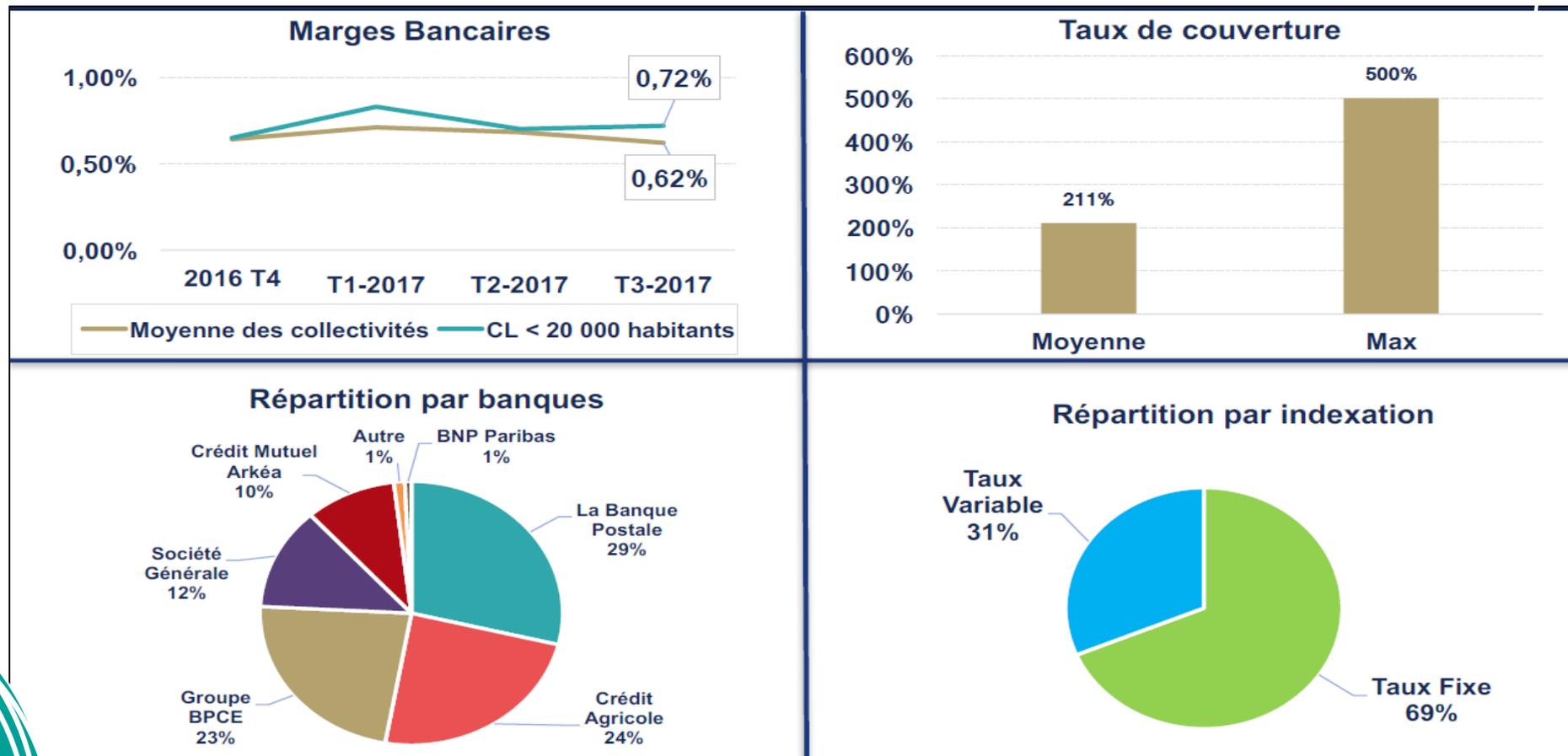
# LES MARCHÉS FINANCIERS

En raison des politiques monétaires actuellement menées, les taux d'intérêts resteraient faibles à court terme (ligne de trésorerie) comme à long terme (emprunt classique) :



# LES MARCHÉS FINANCIERS

Avec la concurrence entre les banques, accrue par des disponibilités conséquentes, les marges (rémunération de la banque) sont toujours en baisse et convergentes et les réponses aux consultations sont nombreuses (5 réponses pour une demande) :



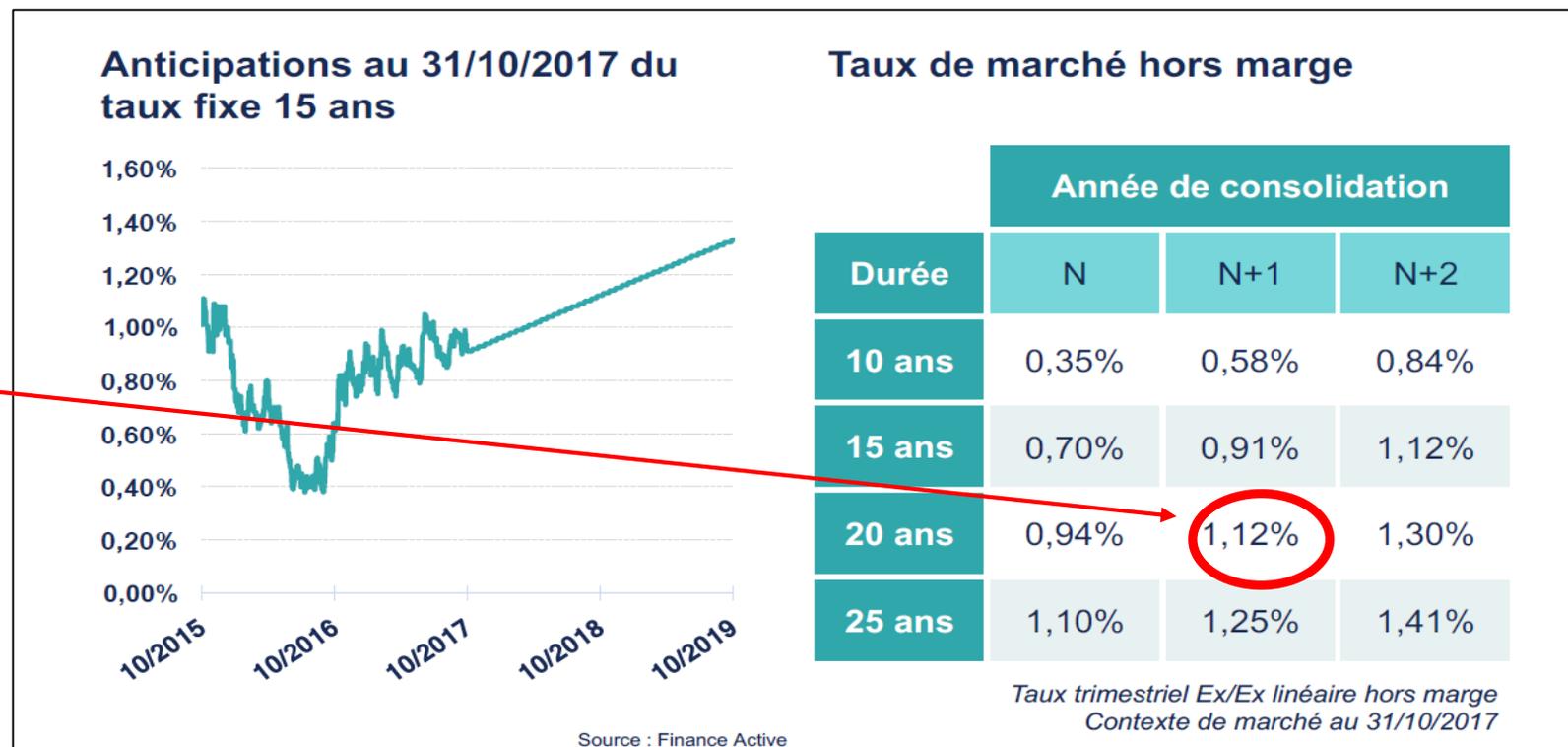
# LES MARCHÉS FINANCIERS



Globalement, grâce à cette offre variée et abondante, les anticipés de marchés restent faibles malgré une légère remontée prévue.

Le tableau ci-dessous présente les taux attendus en fonction de la durée souhaitée et de la phase de mobilisation prévue.

Sur une durée de 20 ans en encaissant les fonds sur 1 an, le taux est de 1,12 %.



# LE CONTEXTE LOCAL

Le rapport d'orientation budgétaire est complété par une présentation détaillée au niveau du territoire des domaines suivants :

- La population
- Le logement
- L'emploi du secteur privé
- Les entreprises



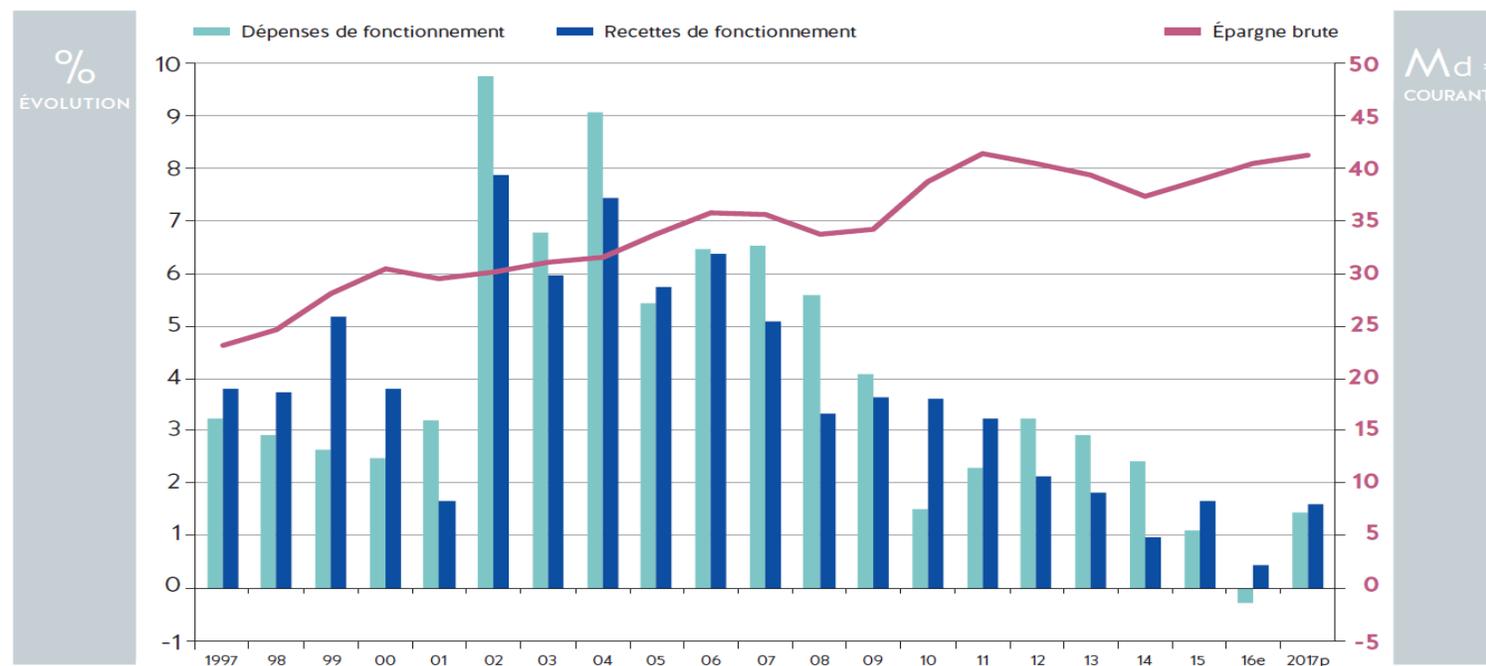
# LES FINANCES DES COLLECTIVITÉS LOCALES EN 2017

## Constat 1 : L'épargne brute s'améliore

Confrontées depuis une quinzaine d'années, à des transferts de compétences nombreux, à des réformes institutionnelles, et surtout récemment à des réformes financières sans précédent avec la contribution au redressement des finances publiques, **les collectivités locales ont pour autant démontré leur capacité à absorber ces contraintes et à s'adapter.**

### LES COMPOSANTES DE L'ÉVOLUTION DE L'ÉPARGNE BRUTE DES COLLECTIVITÉS LOCALES

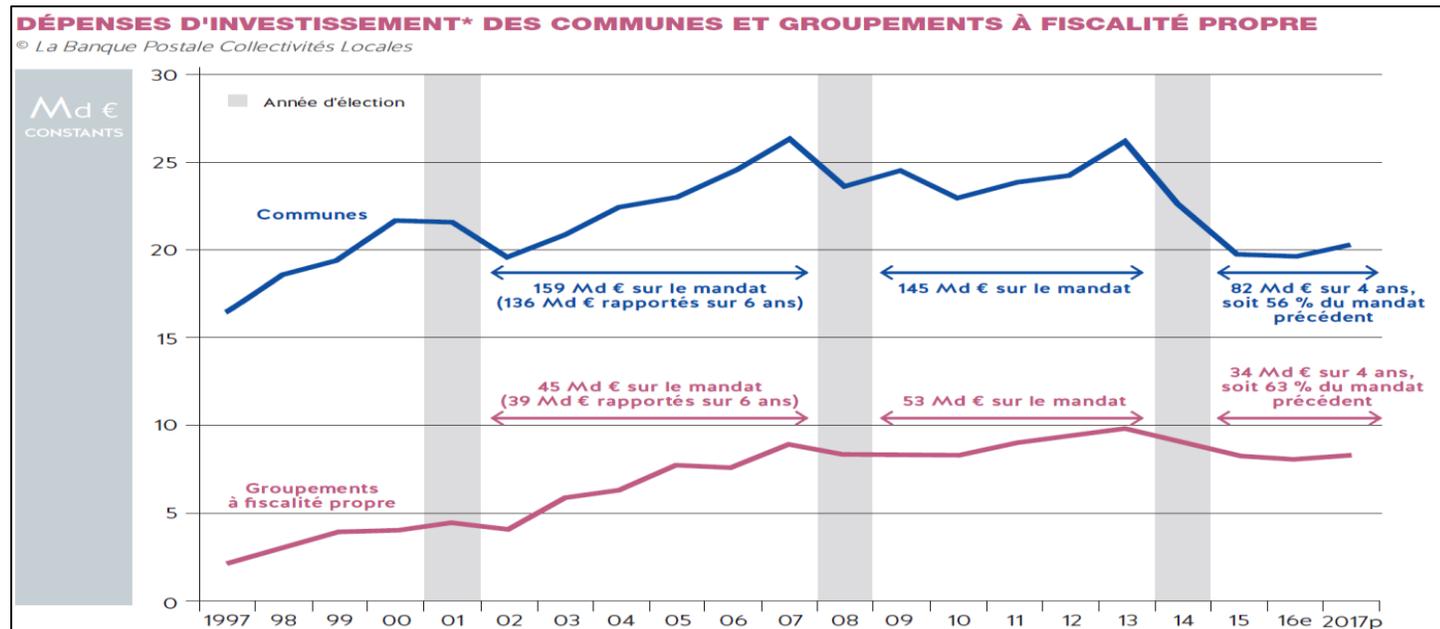
© La Banque Postale Collectivités Locales



# LES FINANCES DES COLLECTIVITÉS LOCALES

## Constat 2 : Les investissements sont en légère reprise après 3 années de baisse importante

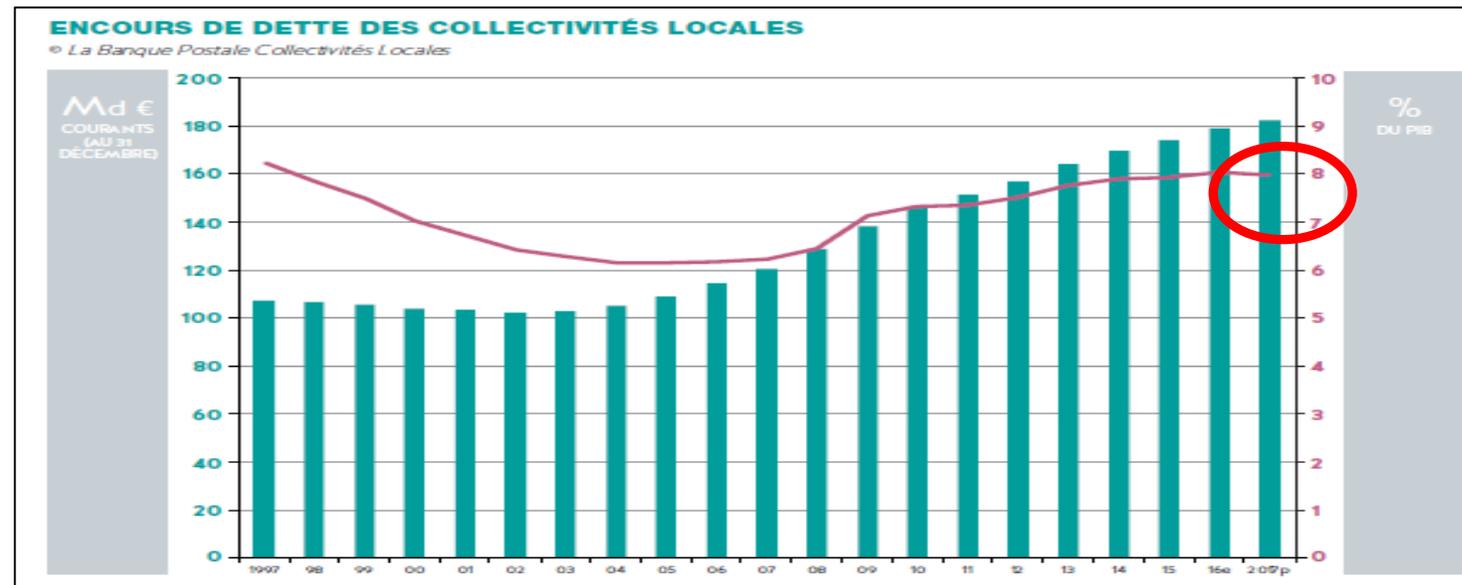
- La hausse envisagée de 3,7 % ne permettra pas de rattraper la perte cumulée de 10 milliards d'euros sur la période 2013-2016.
- Le mouvement sera essentiellement porté par le bloc communal.
- **Cette reprise est insuffisante** au regard des besoins existants avec les évolutions démographiques et normatives (infrastructures numériques ,très haut débit, renforcement de la mobilité, transition énergétique, ...).



# LES FINANCES DES COLLECTIVITÉS LOCALES

## Constat 3 : Les investissements des collectivités sont quasiment autofinancés

- Avec l'augmentation de l'épargne brute (85 % du financement de l'investissement) et des subventions perçues, mais plus contraintes, **les collectivités territoriales devraient intégralement financer leur programme d'investissement.**
- Aussi, au regard de l'objectif de l'Etat, à horizon 2022, de faire autofinancer les investissements par l'encadrement des dépenses, **les collectivités territoriales ont déjà commencé à relever ce défi.**



# LA LOI DE FINANCES 2018

- Les lois de finances et de programmation 2018 transforment en profondeur les relations entre l'Etat et les Collectivités locales :
  - en organisant le **contrôle direct des dépenses locales**,
  - en modifiant l'appréciation de l'équilibre réel des collectivités, avec **l'encadrement de la politique d'endettement** des collectivités.



# LA LOI DE FINANCES 2018

## Encadrement 1 : un objectif d'évolution des dépenses de fonctionnement à respecter

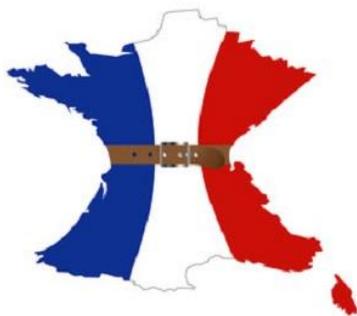
- Fin de la réduction de la dotation globale de fonctionnement mais ... **les collectivités continueront de participer au redressement des finances locales** à hauteur de 13 milliards d'euros de 2018 à 2022.
- **Comment ?** En encadrant de façon stricte l'évolution des dépenses des collectivités locales. Cet **encadrement** n'est pas informatif, mais désormais **impératif**.
- Depuis les lois de décentralisation, il s'agit d'une première dans la forme. De nombreux élus s'inquiètent de la mainmise de l'Etat sur les budgets locaux (dotation de fonctionnement remplacée par des dotations d'équipement attribuées par les Préfets) et de la diminution du nombre de contrats aidés.

Article 72-2 de la Constitution : « Les collectivités bénéficient de ressources dont elles peuvent disposer librement » ; « les recettes fiscales et les autres ressources propres des collectivités territoriales représentent, pour chaque catégorie de collectivités, une part déterminante de l'ensemble de leurs ressources »



# LA LOI DE FINANCES 2018

- Cet objectif d'évolution s'apprécie **inflation comprise**.
- Aussi, les collectivités territoriales concernées devront finalement afficher une évolution de leurs dépenses de fonctionnement proche de 0, voire négative dès 2020.

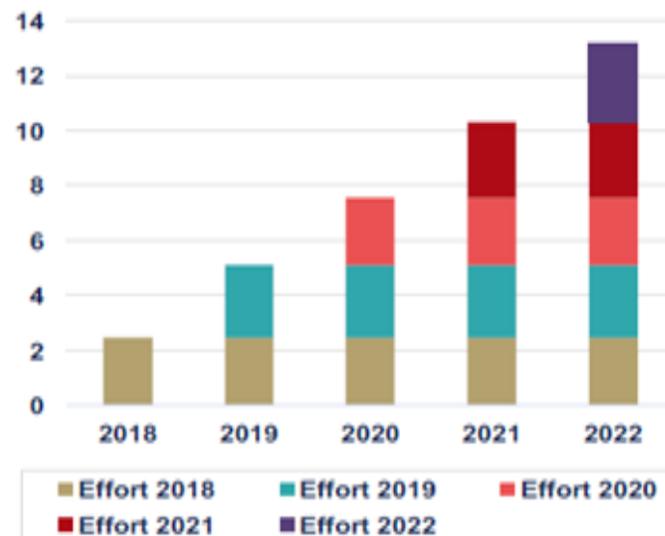


Evolution tendancielle des DRF comparée à l'objectif (en Mds€)



Source : Données OFL 2017, calculs Finance Active

Effort cumulé 2018-2022 (en Mds€)



Source : Finance Active

# LA LOI DE FINANCES 2018

## Encadrement 2 : la règle d'or de l'endettement à respecter

- Le ratio de désendettement complète la règle d'or déjà composée de trois principes :
  - vote en équilibre de chaque section
  - couverture du remboursement annuel de la dette par les ressources propres
  - estimation sincère des recettes et dépenses.
- La loi de programmation renforce cet indicateur, et par voie de conséquence son **influence sur le stock de dette des collectivités** et leur épargne, en fixant pour chaque strate un seuil à respecter :

Collectivités	Seuil
Communes et EPCI	12 ans
Départements et Métropole Lyon	10 ans
Régions, collectivité de Corse, collectivités territoriales de Guyane et de Martinique	9 ans

**Rappel : moins d'emprunts = moins de dette**

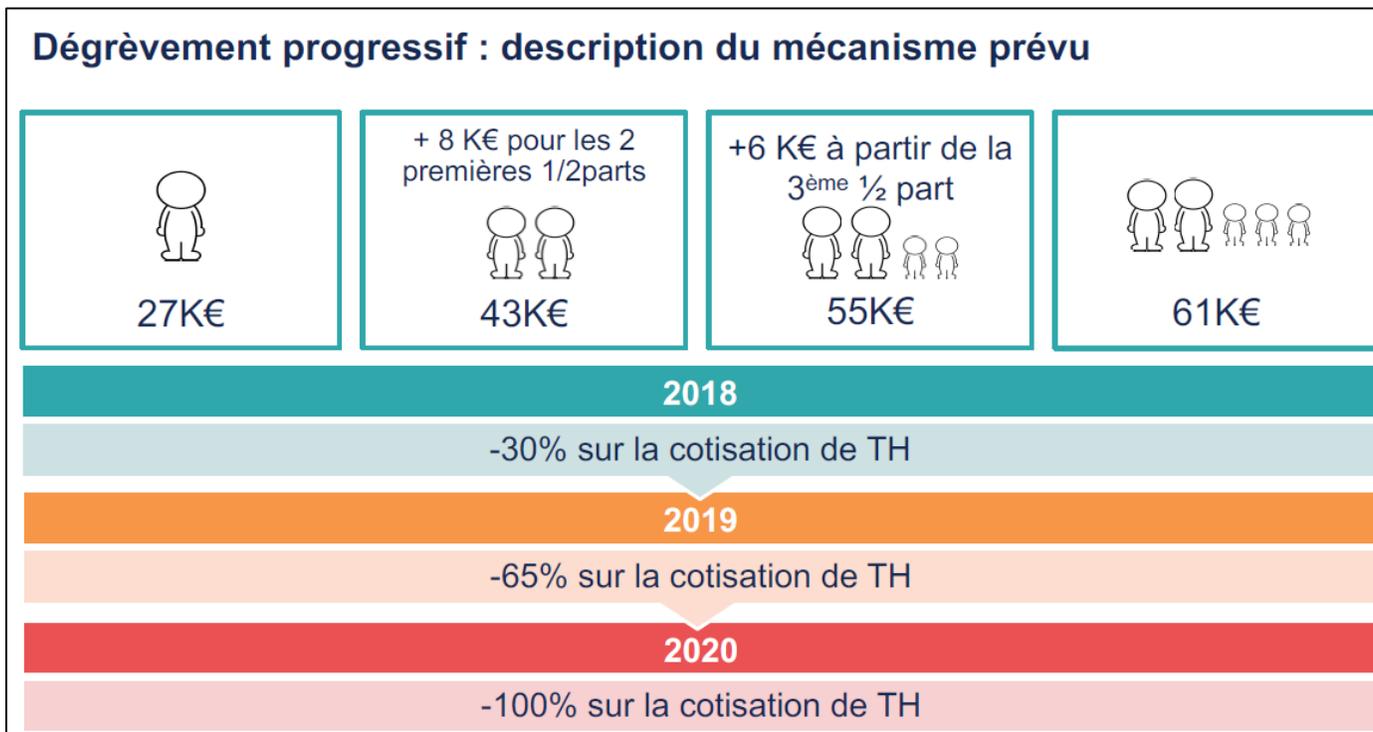
# LA LOI DE FINANCES 2018

Le dégrèvement de la taxe d'habitation, annonciateur d'une réforme fiscale plus large ?

- Le Président de la République a assuré que son objectif était donc plus large et a annoncé la suppression de la taxe d'habitation.
- Les maires ont fait part de leur inquiétude concernant les mesures décidées en particulier sur la taxe d'habitation qui finance environ 20 % des dépenses de fonctionnement → La question de l'autonomie fiscale est posée.
- Jugeant la fiscalité locale « trop illisible », le Président de la République a souhaité une «réforme ambitieuse et cohérente» qui garantirait aux collectivités une «autonomie financière et fiscale».

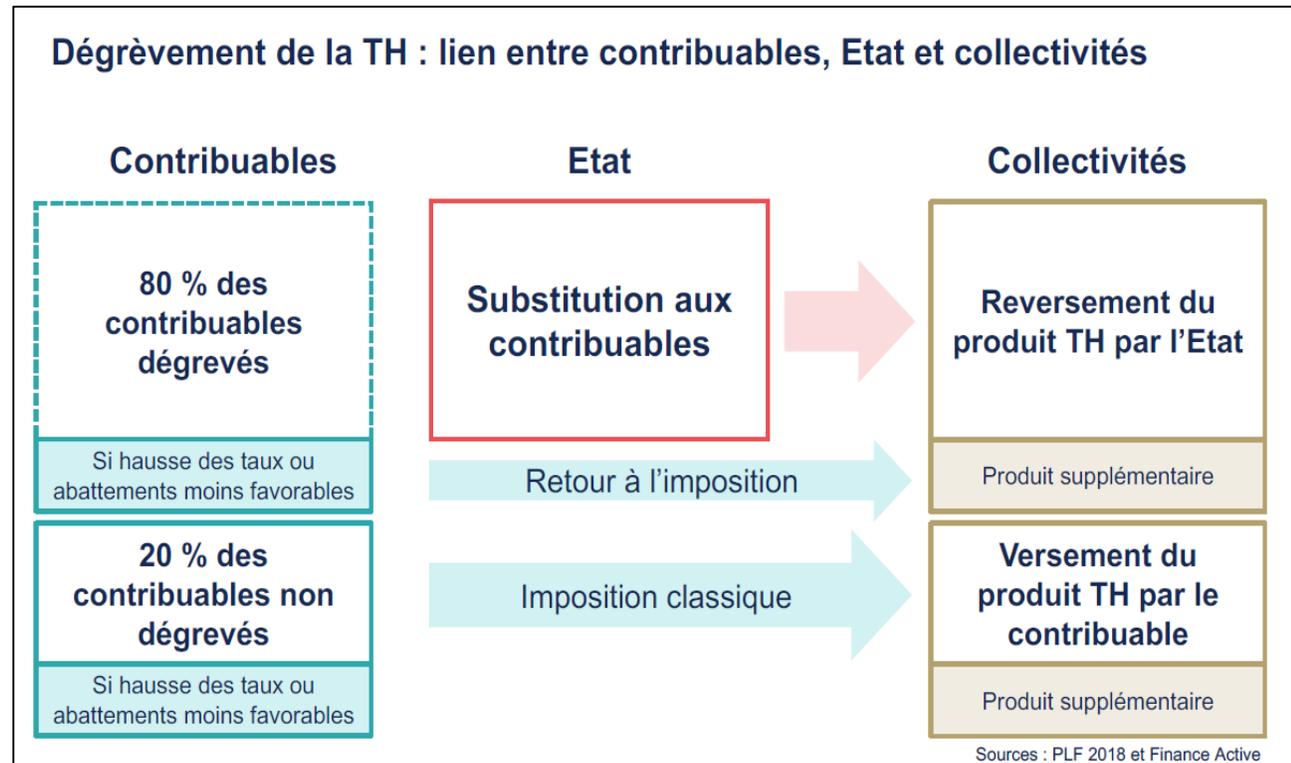
# LA LOI DE FINANCES 2018 : LA TAXE D'HABITATION

- 28 millions de foyers fiscaux français sont soumis à la taxe d'habitation
  - 17 millions de nouveaux foyers vont en être exonérés d'ici à 2020
  - 5 millions bénéficiaient déjà d'une exonération ou d'une taxe d'habitation nulle
- soit au final près de 80 % de foyers fiscaux exonérés.



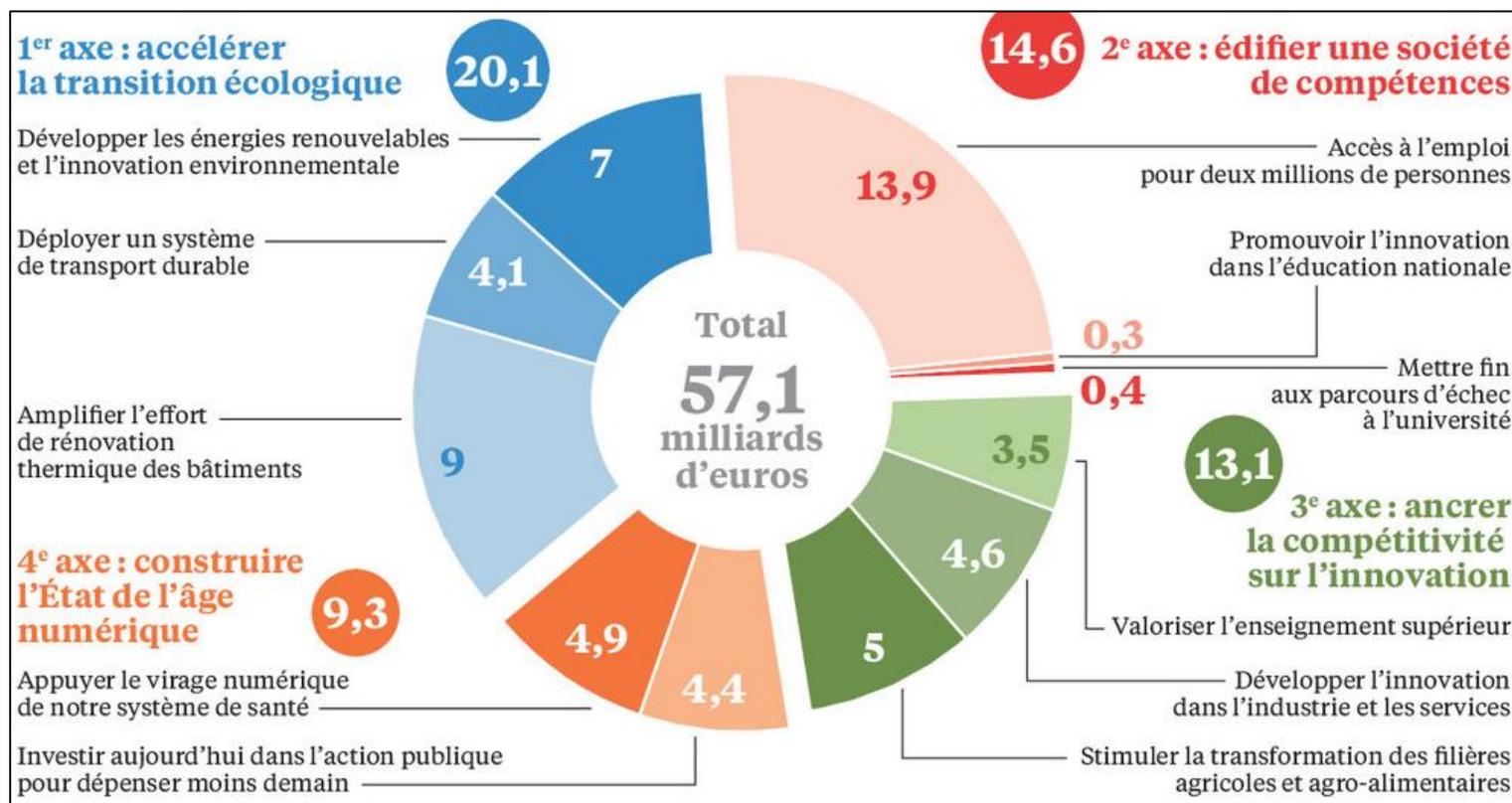
# LA LOI DE FINANCES 2018

Pour les collectivités, s'agissant d'un dégrèvement, et non d'une exonération, elles ne subiront **a priori** pas de pertes de ressources fiscales, ni de réduction de leur levier fiscal de taxe d'habitation. Elles conservent, pour l'instant, leur pouvoir de taux.



# LA LOI DE FINANCES 2018

- Des mesures en faveur de l'investissement : Un grand plan d'investissement mobilisable pour le développement du territoire
- 56,3 milliards d'euros sont mobilisés dont 10 milliards d'euros en faveur des collectivités territoriales. Le plan s'articulera autour de 4 axes prioritaires.



# LA LOI DE FINANCES 2018

- Les autres dotations d'investissement local :

Après une période d'incertitude et d'inquiétude sur la capacité à investir, la loi de finances pour 2018 maintient le soutien à l'investissement local à hauteur de 2 020 millions d'euros dont :

- 996 millions d'euros pour la dotation d'équipements des territoires ruraux (DETR)
- 615 millions d'euros à la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).

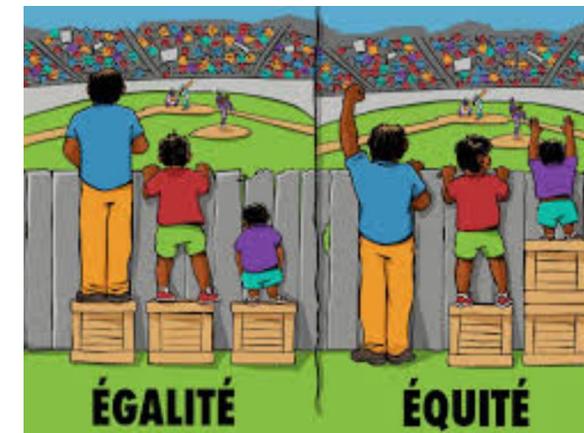
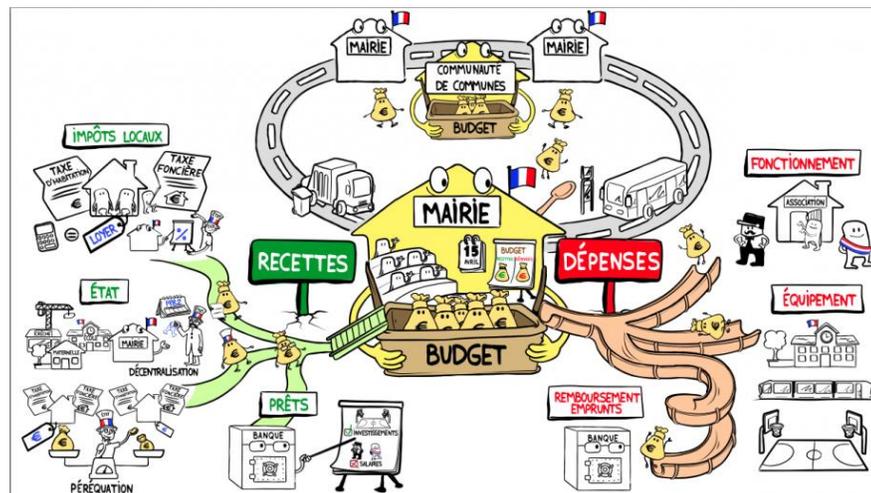


# LA LOI DE FINANCES 2018

- La loi de programmation des finances publiques 2018 à 2022 inscrit le gel des concours financiers de l'Etat aux collectivités, hors FCTVA et produit de l'affectation de la TVA aux régions ... *mais modification sensible du périmètre des variables d'ajustement.*
- La loi de finances introduit la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) du bloc communal. Globalement, les variables d'ajustement devraient évoluer comme suit, en comparaison de 2017 :
  - Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) : - 12,00 %
  - Fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP) : - 14,00 %
  - Dotation unique de compensation spécifique à la taxe professionnelle (DUCSTP) : - 100,00 %

# LA LOI DE FINANCES 2018

- Le Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)
  - La loi de finances pour 2018 **gèle** à compter de 2018 le montant global du fonds à 1 milliard d'euros.
  - Initialement, dès 2017, le FPIC devait représenter 2 % des recettes fiscales du bloc local, soit environ 1,2 milliard d'euros.



# LA LOI DE FINANCES 2018

## Dans le domaine de la fiscalité économique :

- Suite à la réforme des valeurs locatives des locaux professionnels, relevé de 5 à 21, la surpondération des locaux industriels. Ce coefficient est appliqué dans le cadre de la répartition de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE).
- Exonération de cotisation foncière des entreprises, pour les redevables réalisant un chiffre d'affaires inférieur ou égal à 5 000 €.
- Par délibération, un abattement facultatif, variant de 1 à 15 %, de taxe foncière sur les propriétés bâties peut être instauré pour les commerces de moins de 400 m<sup>2</sup>.
- En contrepartie, les collectivités pourront augmenter le coefficient multiplicateur de la TASCOM sur les commerces de plus de 400 m<sup>2</sup>.

# LA LOI DE FINANCES 2018

## Dans les autres domaines de la fiscalité :

- L'exonération de taxe foncière dont bénéficient les nouveaux logements sociaux depuis 2004 a été prorogée de 4 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2022.
- Le prix des carburants, et en particulier du gazole, a sensiblement augmenté la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques.
- **Les EPCI pourront instaurer la taxe GEMAPI** et voter son produit attendu pour 2018, jusqu'au 15 février.
- **La collecte de la taxe de séjour par les plateformes de réservation d'hébergements touristiques est obligatoire** à compter de 2019.
- **Pour les zones de revitalisation rurale (ZRR) :** maintien du dispositif applicable pour les communes sorties du classement, jusqu'au 31 décembre 2019.

# LA LOI DE FINANCES 2018

Dans le domaine des dotations :

- **Automatisation fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) :** Le FCTVA est la principale aide de l'Etat en matière d'investissement. Elle assure une compensation, à un taux forfaitaire, de la TVA supportée sur les dépenses d'investissement et qui ne peut être récupérée puisque ce sont des activités accomplies en tant qu'autorités publiques.
- **Abondement de la dotation de gestion des titres sécurisés** en la passant de 18,3 à 39,8 millions d'euros. Cela permettra de financer le relèvement de la dotation par dispositif de recueil et de verser une prime à l'activité pour les communes accueillant le plus grand nombre de demandeurs.

2017 : 5 030 € par station (2 stations à Redon)

2018 : 8 580 € par station, majorée de 3 550 € par an pour les stations ayant enregistré plus de 1 875 demandes au cours de l'année précédente



# LA LOI DE FINANCES 2018

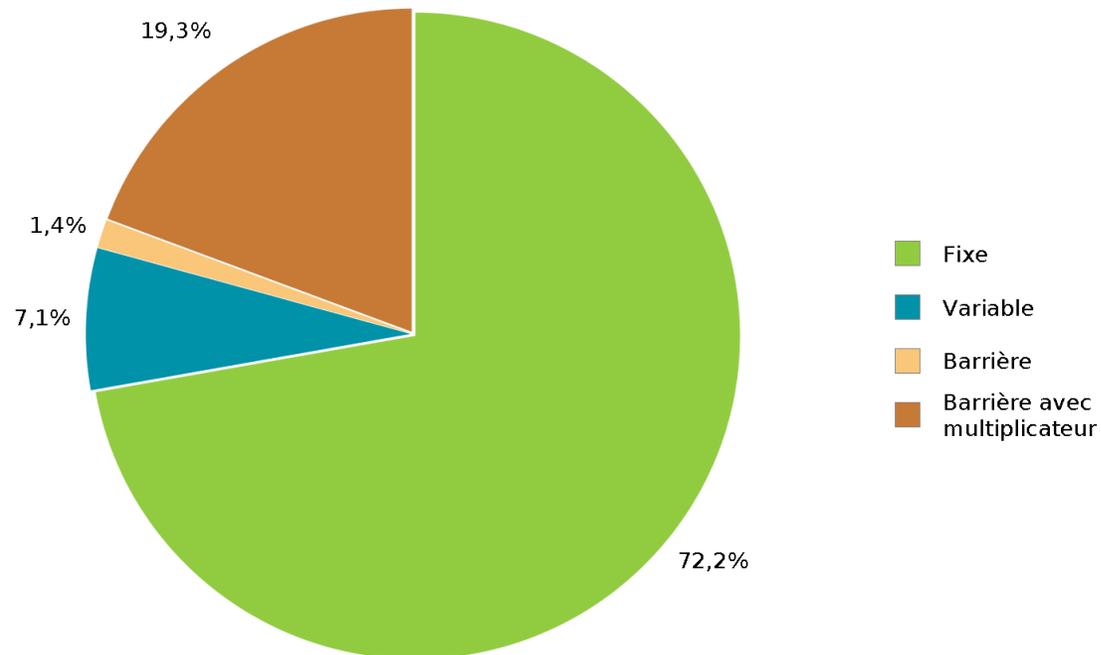
Dans le domaine de la fonction publique territoriale :

- **Réduction des contrats aidés**, en abaissant le soutien de l'Etat à 200 000 nouveaux contrats.
- Un **jour de carence** est instauré pour la prise en charge des congés de maladie des personnels du secteur public.
- Augmentation de 1,7 point de la **CSG**.
- **Suppression de la contribution exceptionnelle de solidarité** ne compensant pas intégralement cette hausse, la loi de finances crée une indemnité obligatoire, à la charge des employeurs, versée mensuellement.
- **Report d'un an du dispositif Parcours professionnel carrières rémunérations (PPCR)** et de la mise en œuvre du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu.

# LA DETTE : LA DETTE GLOBALE



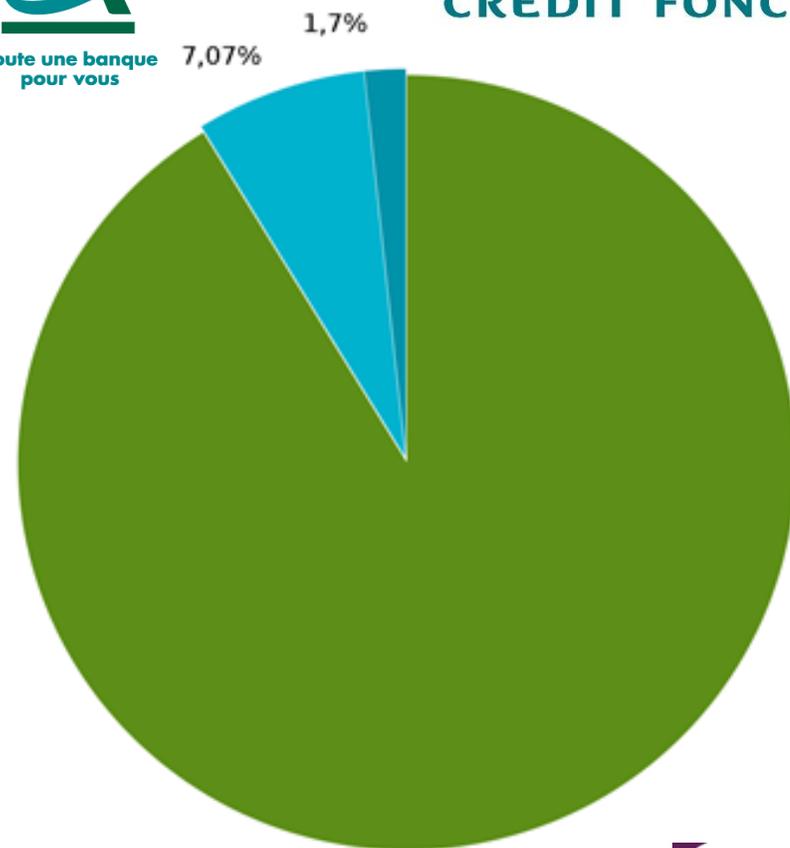
Capital restant dû	Taux moyen	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne <i>(nombre d'années pour rembourser la moitié du capital)</i>	Nombre d'emprunts
13 424 851,16 €	3,91 %	15 ans et 2 mois	7 ans	7



# LA DETTE : LES PRÊTEURS



CRÉDIT FONCIER



-  SFIL CAFFIL
-  CREDIT AGRICOLE
-  Crédit Foncier

91,23%

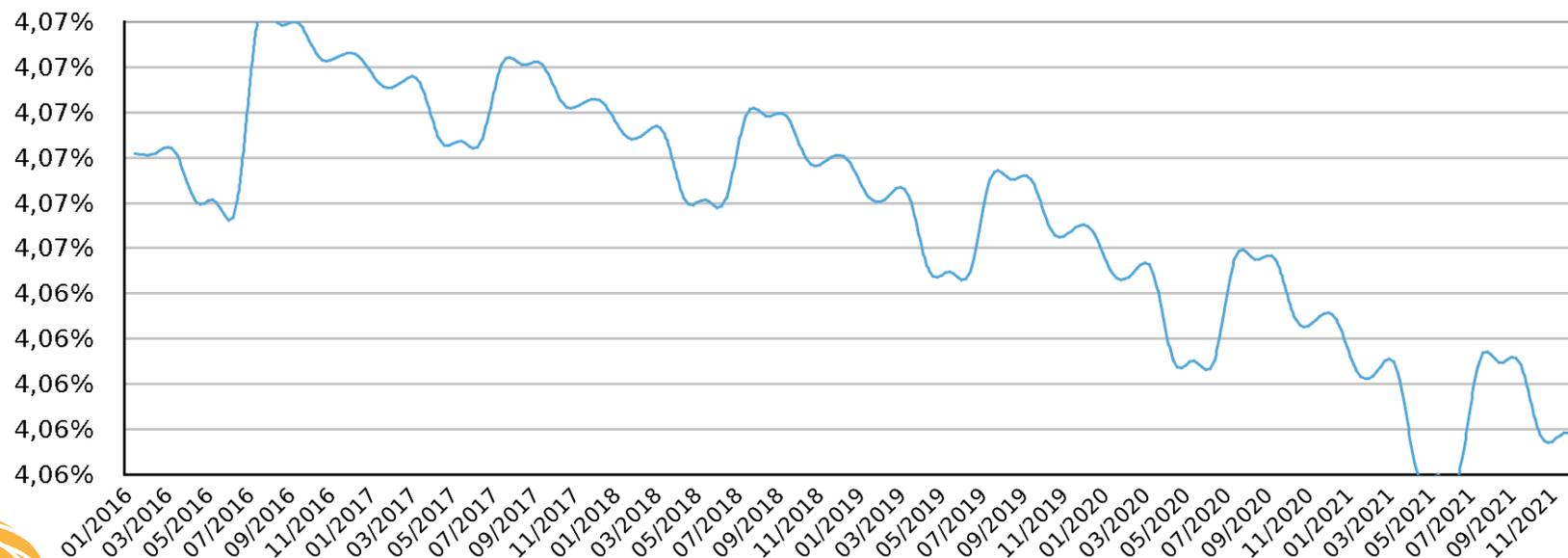


# LA DETTE : LE BUDGET VILLE

C'est l'ensemble des emprunts contractés auprès des établissements de crédits uniquement sur le budget principal (Budget Ville).

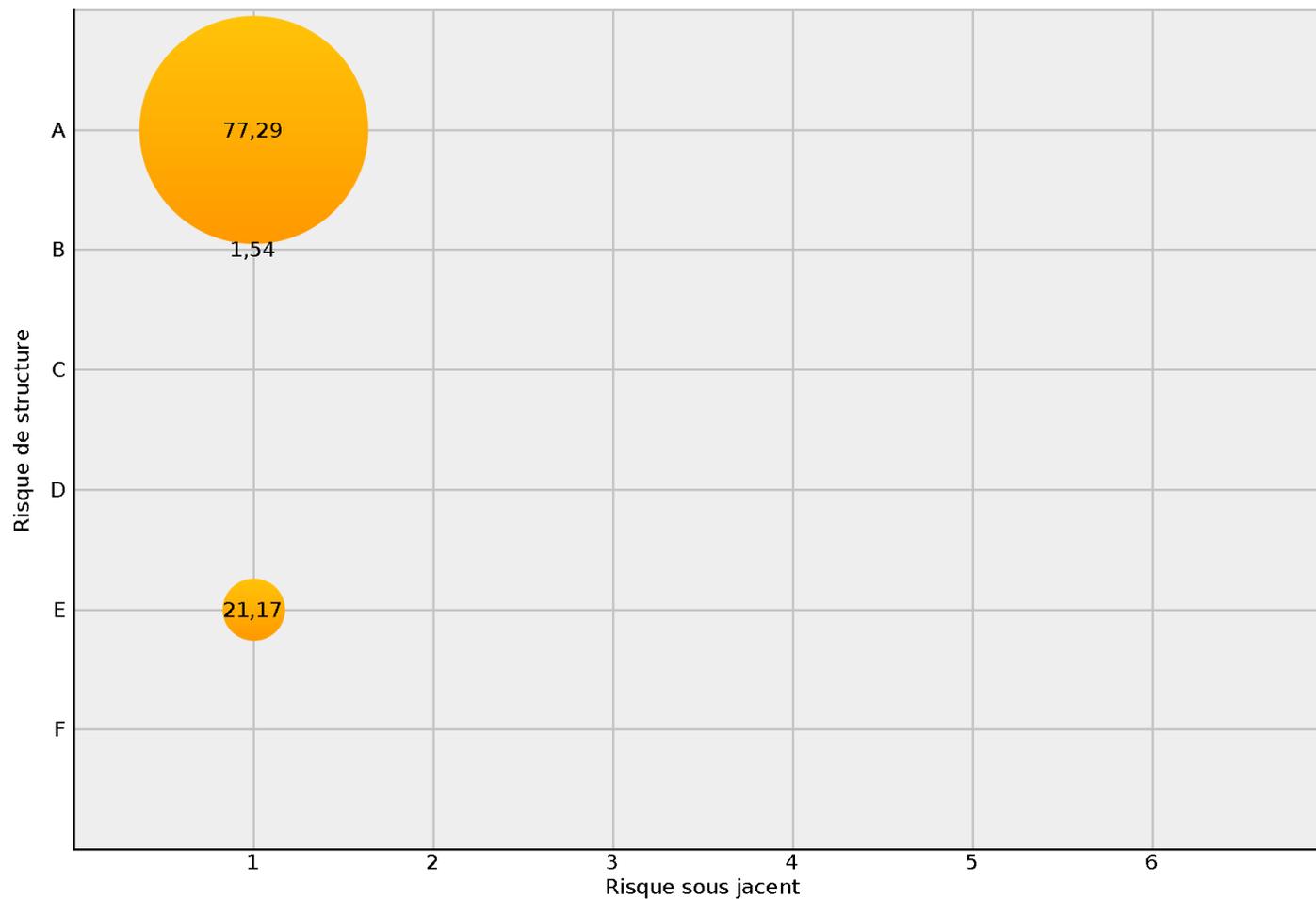
Capital restant dû	Taux	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
12 247 184,48 €	4,07 %	14 ans et 9 mois	6 ans et 9 mois	5

**Evolution annuelle du taux moyen (en %)**



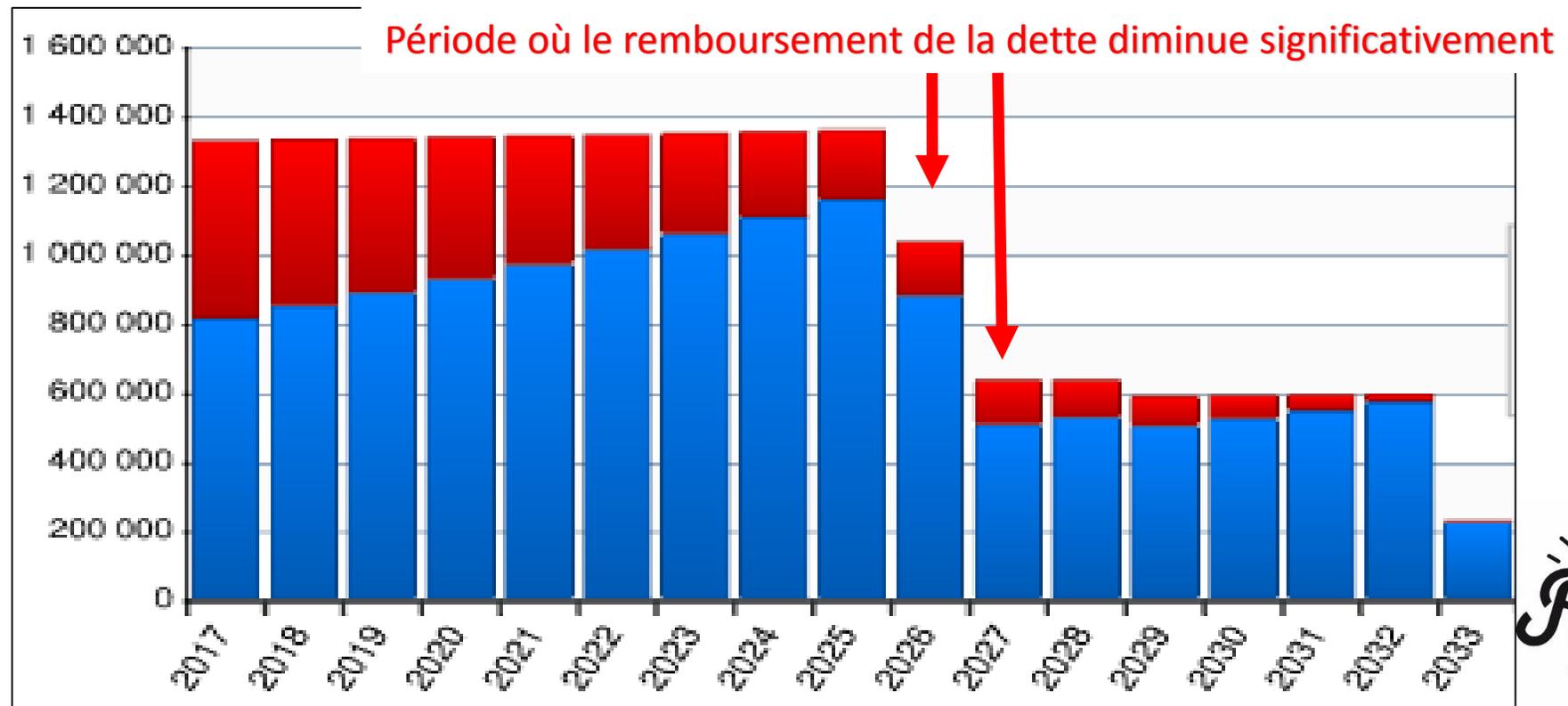
# LA DETTE : LE BUDGET VILLE

La dette de la Ville selon la charte de bonne conduite



# LA DETTE : LE BUDGET VILLE

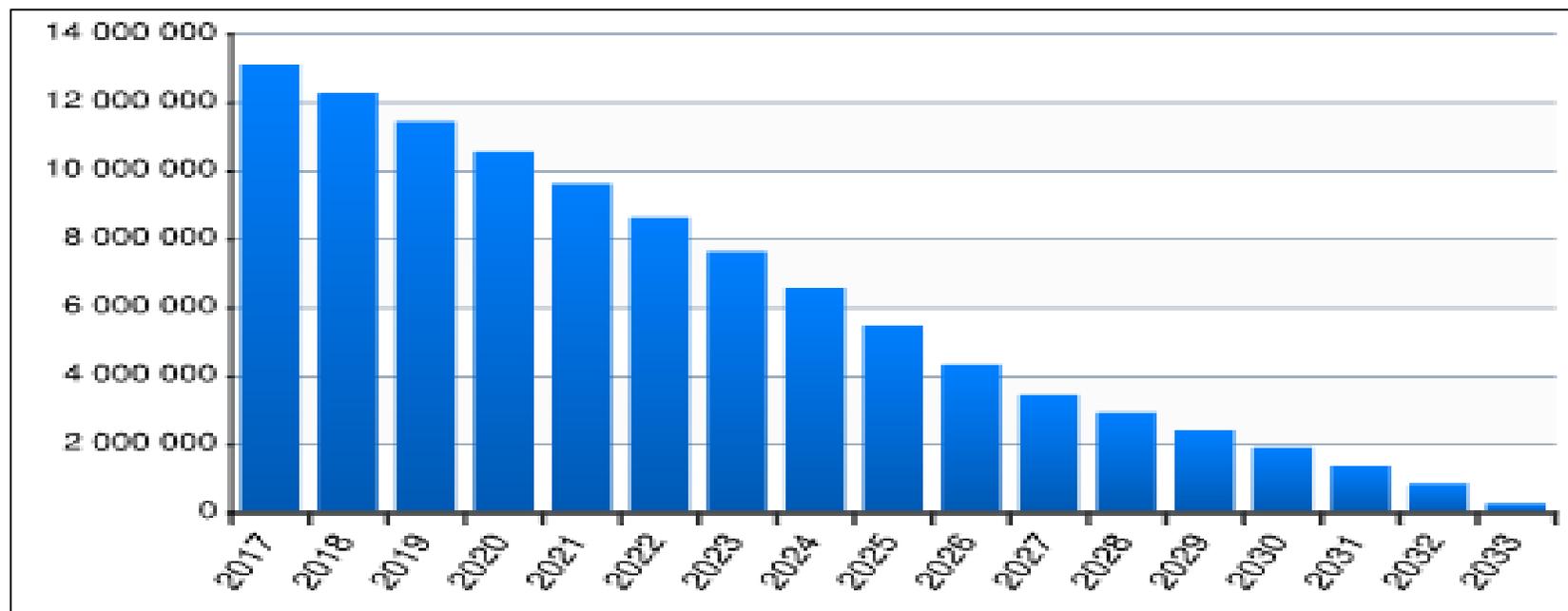
- Au cours de l'année 2017, la Ville a remboursé **813 207 €** de capital d'emprunts et **515 730 €** d'intérêts, soit une annuité de **1 328 937 €**.
- L'encours total de la dette au 31 décembre 2017 s'élève donc à **12 247 184 €** en diminution de **6,23 %** par rapport à l'année précédente.



# LA DETTE: LE BUDGET VILLE

Malgré la sécurisation de l'encours de dette réalisée en 2016, il n'y a pas eu d'impact sur la durée d'extinction de la dette. En effet, le profil de l'emprunt renégocié est personnalisé, non linéaire pour être strictement identique à celui des deux emprunts initiaux cumulés.

Evolution du Capital Restant Dû



# LA DETTE : LA DETTE PROPRE

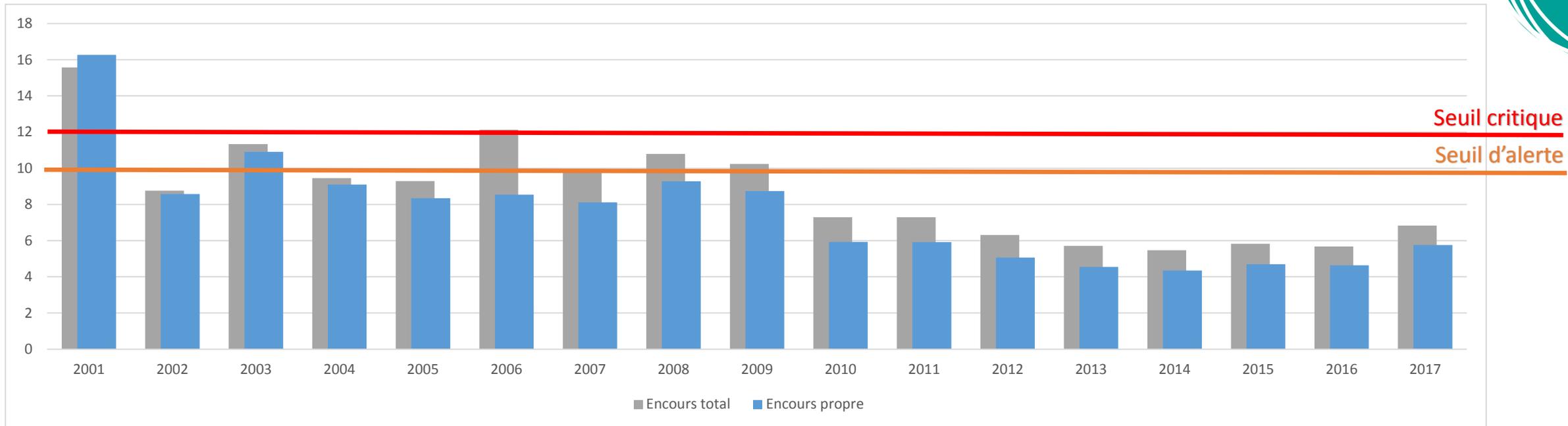
Afin d'examiner seulement la dette **propre** du budget Ville, il convient de retrancher à la dette totale « Ville » les flux qui ne la concerne pas directement.

Ces flux sont par ailleurs remboursés au budget Ville.

Il s'agit des 2 emprunts réalisés pour le centre de secours et de la part des emprunts globalisés relatifs aux budgets annexes (Eau et Assainissement) souscrits au budget Ville.

# LA DETTE : LA CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT

Ce ratio évalue le nombre d'années d'épargne brute nécessaire pour rembourser la totalité de la dette.

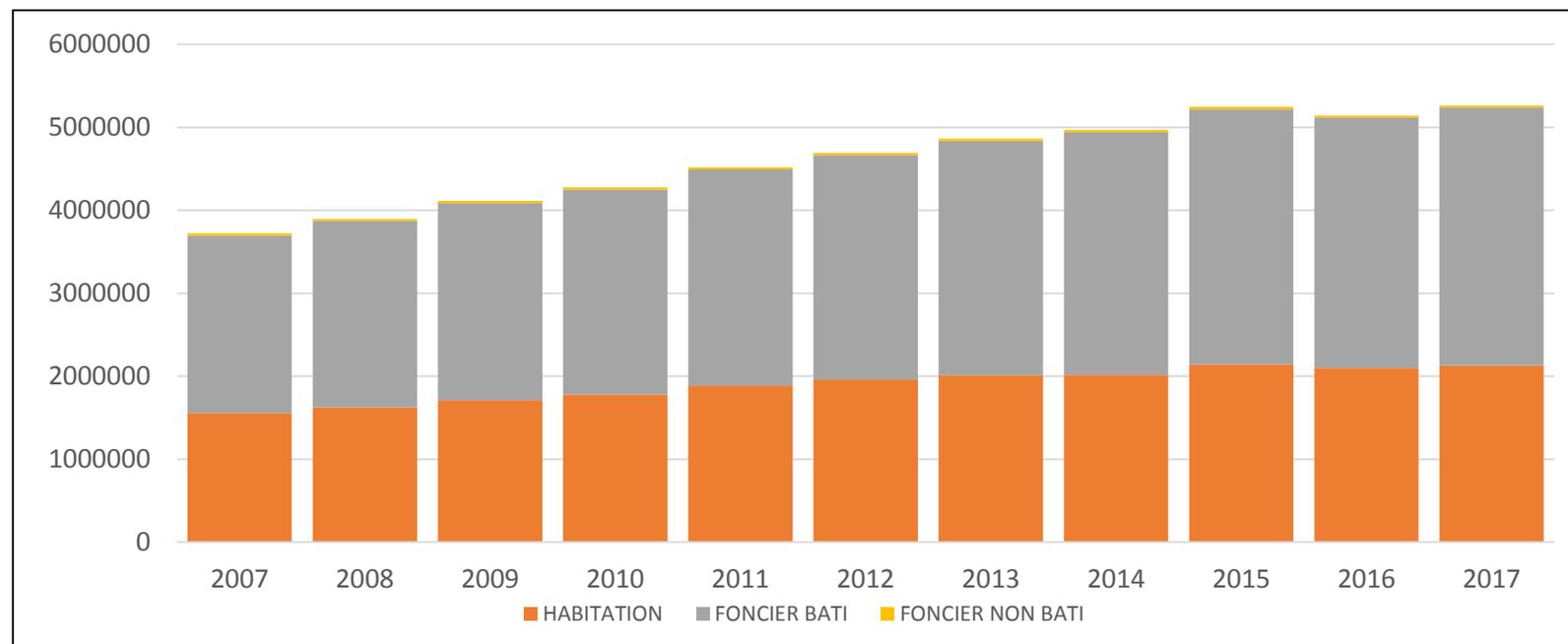


Capacité de désendettement	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Encours dette totale Ville	10,79	10,24	7,3	7,29	6,31	5,71	5,47	5,83	5,68	6,86
Encours dette propre	9,28	8,74	5,93	5,92	5,07	4,55	4,35	4,69	4,64	5,80

# LA FISCALITÉ DIRECTE LOCALE

- A Redon, sur un total de 4 120 foyers aujourd'hui, 873 foyers sont déjà exonérés de taxe d'habitation.
- Après la réforme de la taxe d'habitation, ce nombre augmentera de 2 615 foyers. Cela représente 63,47 points de plus qu'actuellement.
- Au final, 3 488 foyers, soit 84,66 % des foyers, seraient exonérés en 2020.

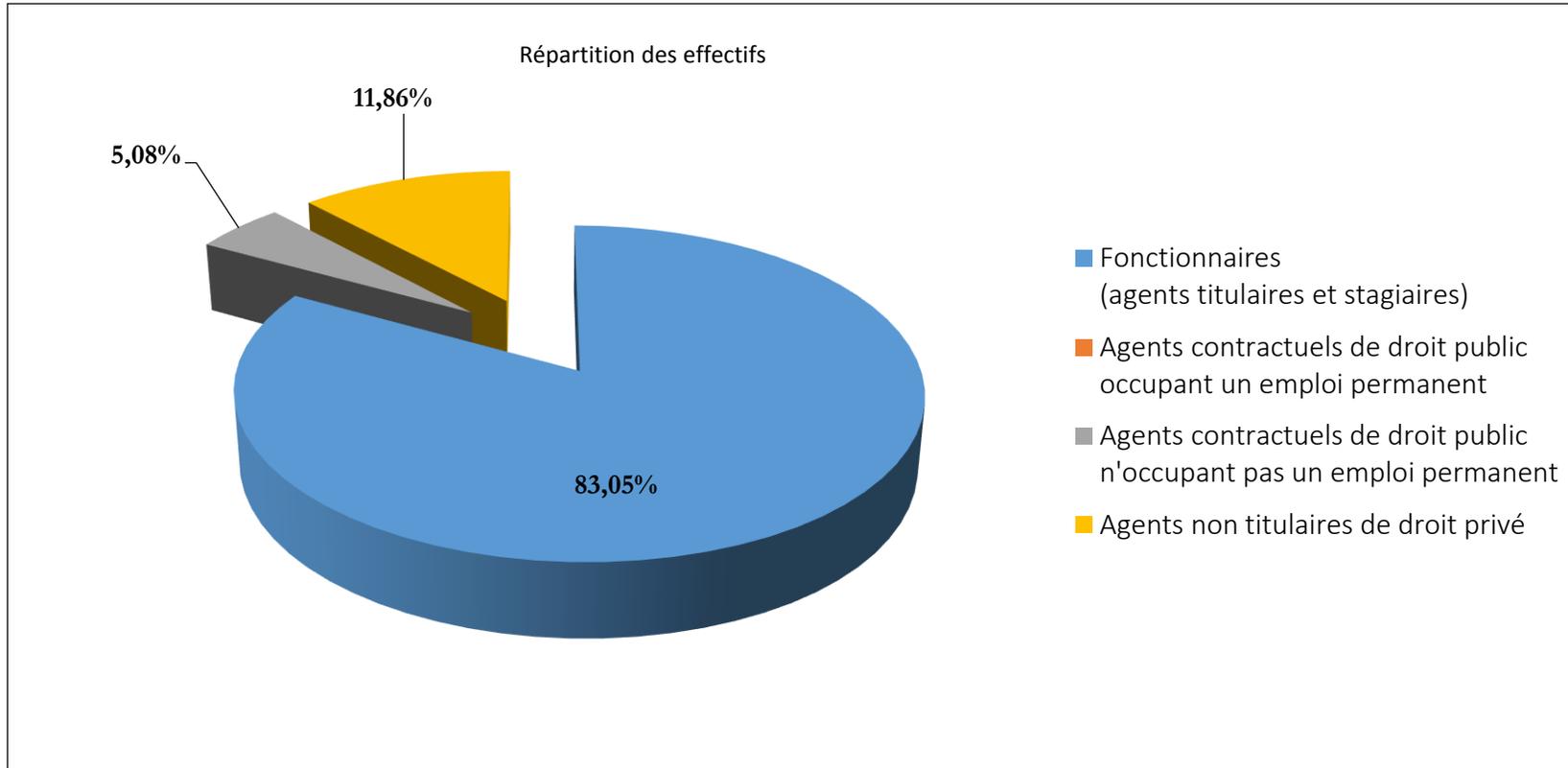
Produit de la fiscalité :



# LA FISCALITÉ DIRECTE LOCALE

Explications des variations 2017	Evolution	Variation de recettes	
Impact du taux directeur des valeurs locatives voté dans la loi de finances	0,40 %	TH	8 382
		TFB	12 081
		TFNB	103
		<b>Sous-total</b>	<b>20 566</b>
Impact des taux	Pas d'impact car pas de hausse de taux en 2017		
Impact des bases locatives réellement imposables	Au réel	TH	21 917
		TFB	78 106
		TFNB	- 406
		<b>Sous-total</b>	<b>99 617</b>
			<b>120 184</b>

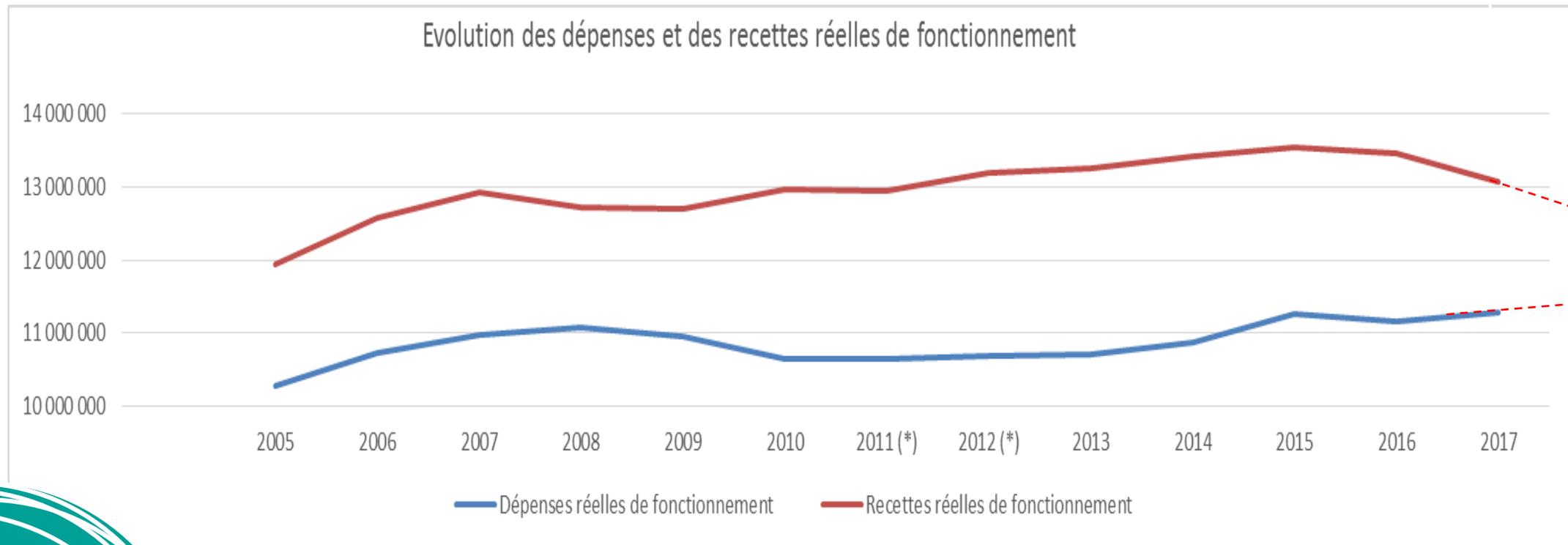
# LES RESSOURCES HUMAINES



Un effectif stable, aux alentours de 180 agents, travaille à la Ville de Redon.

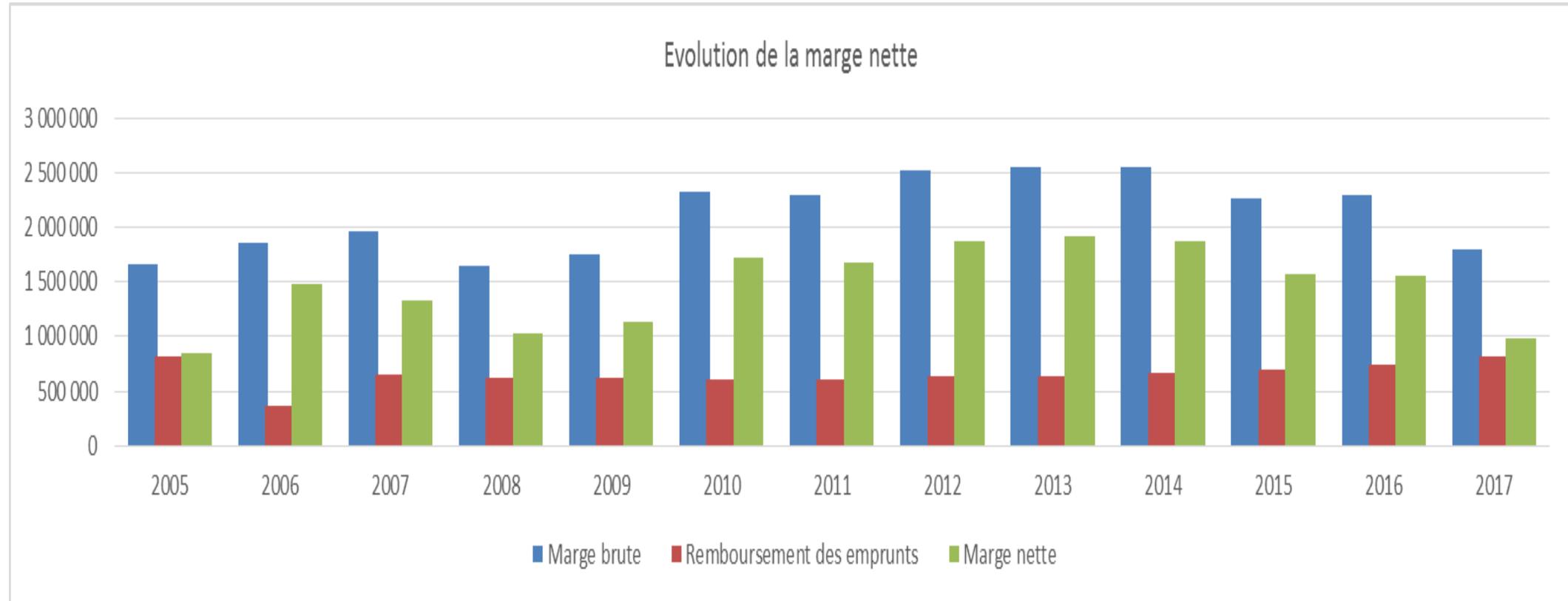
# L'AUTOFINANCEMENT

Avec une baisse des recettes et une hausse des dépenses, un effet de « ciseau » commence à apparaître et sera à surveiller lors de l'élaboration du budget 2018.



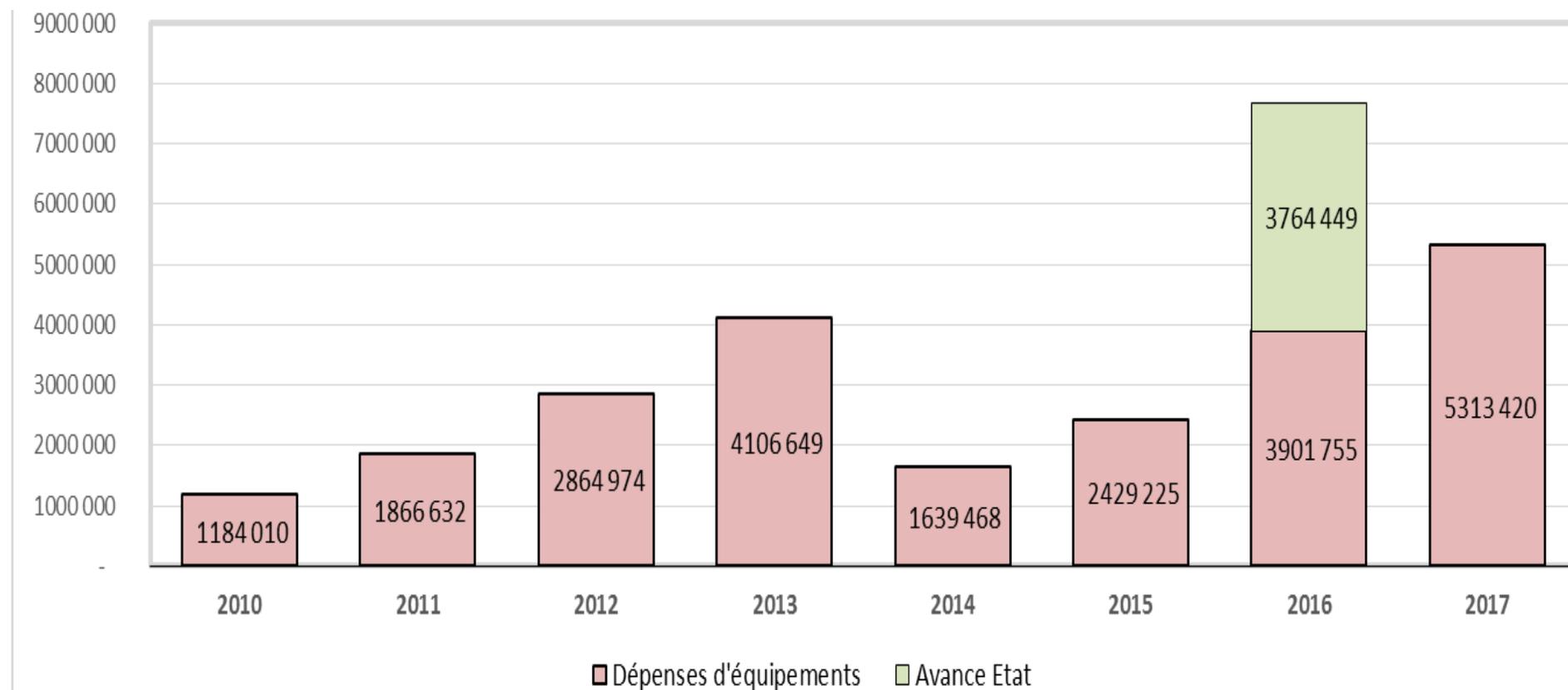
Le compte administratif 2017 du budget Ville sera soumis au vote du Conseil Municipal lors de la séance de mars 2018.

# L'AUTOFINANCEMENT



Avec une baisse de l'autofinancement brut (marge brute) et une hausse du capital restant dû, la marge nette diminue.

# L'INVESTISSEMENT



Depuis 2014, le niveau des investissements augmente significativement. La Ville investit malgré les contraintes financières. L'intégralité des investissements est autofinancée.

# LA TRÉSORERIE

- Au 31 décembre 2017, le solde de trésorerie du budget Ville s'établit à 2 434 572 €.
- Début 2016, la Ville de Redon a réglé, en plus de sa participation, la part de l'État sur les travaux réalisés par SNCF Réseau pour un total de 3,7 millions d'Euros. Cette somme a été remboursée par l'Etat en avril 2017.



# LES PERSPECTIVES BUDGÉTAIRES

- **Les dépenses à caractère général** : Il est demandé aux services d'intégrer des mesures d'économies dans les propositions budgétaires 2018 par rapport aux réalisations 2017. Les dépenses (hors énergie et carburant) devraient bénéficier d'une inflation maîtrisée.
- Il convient néanmoins de rester **très prudent** sur cette inflation car elle sera fortement dépendante des prix des énergies et particulièrement du pétrole, élément extrêmement volatil avec des hausses attendues dès le premier semestre 2018.
- **Les dépenses de personnel** : Il peut être envisagé, à ce stade de la prévision budgétaire, un niveau des dépenses de personnel 2018 identique aux dépenses réalisées en 2017.

# LES PERSPECTIVES BUDGÉTAIRES

- **Les subventions** : L'objectif visé est une stabilité de ce poste de dépenses.
- **Les charges financières** : Sur l'année 2018, la période de taux bas se poursuivra avec des courbes de taux pilotés par la BCE. Les taux longs resteront faibles. Les charges financières 2018 sont estimées à 472 K€.

OBJECTIF D'ÉVOLUTION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : < 1,1 %

# LES PERSPECTIVES BUDGÉTAIRES

## Les recettes

- Même s'il faut rester prudent sur les projections 2018, le prélèvement sur les dotations est estimé à 30 K€ et la baisse de dotation liée à l'évolution de la population est estimée à 5 K€.
- Le FPIC n'évolue plus au niveau national. L'impact au niveau local sera donc limité.
- L'attribution de compensation diminuera de 35 K€ suite au transfert de la politique de la Ville à l'intercommunalité et augmentera de 658 € suite à la rétrocession à la commune d'espaces de voirie qui n'entrent plus dans l'espace communautaire.

# LES PERSPECTIVES BUDGÉTAIRES

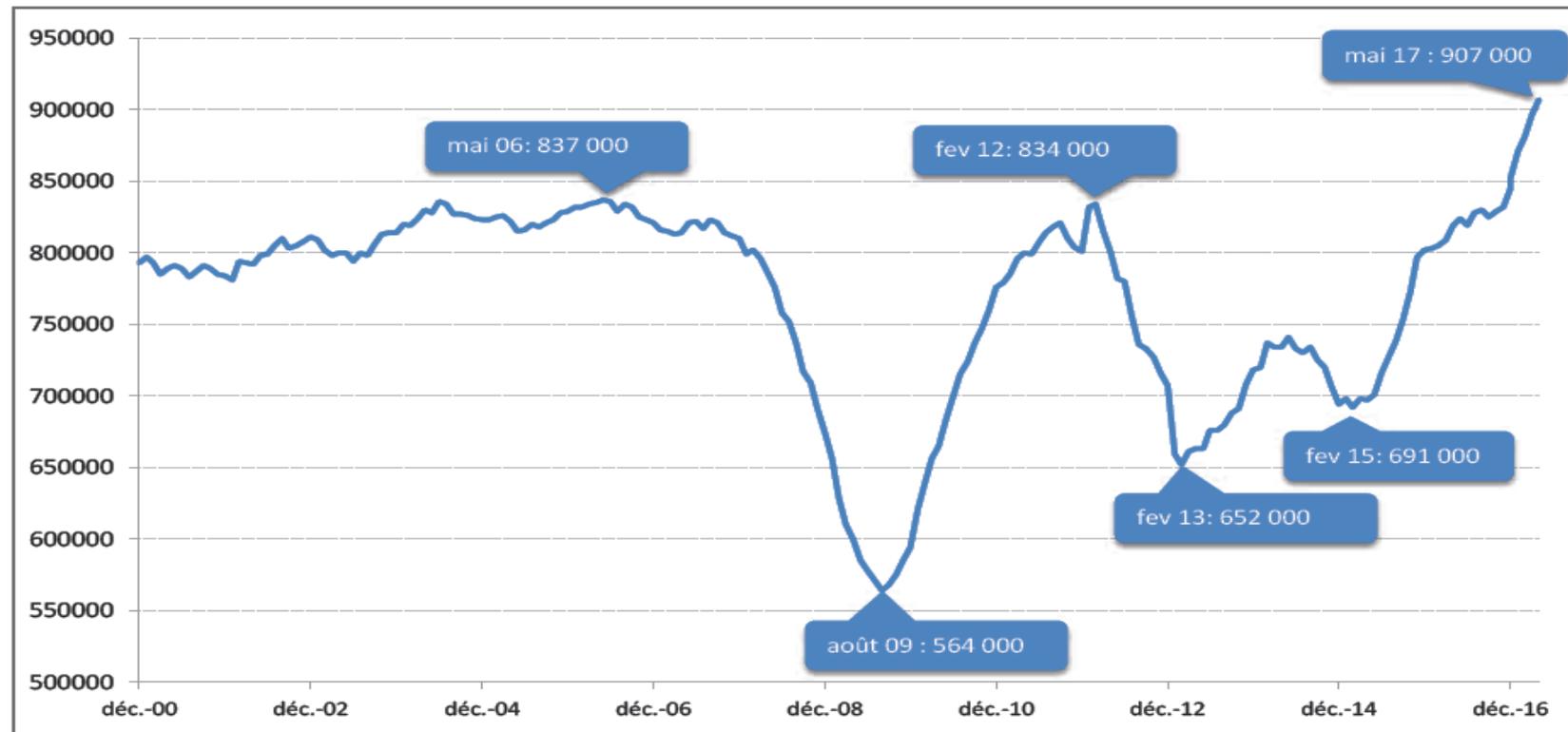
## Les recettes

- Les valeurs locatives sont revalorisées chaque année par le Parlement pour tenir compte de l'inflation.
- Pour l'année 2018, les valeurs locatives sont revalorisées de 1,24%.
- Lors de la séance de vote du budget 2018, l'évolution pour les taux des trois taxes sera examinée dans un contexte de raréfaction des ressources extra-fiscales.

# LE MARCHÉ DE L'IMMOBILIER

Avec des volumes dépassant les records des années 2006 et 2012, il s'agit aujourd'hui d'une phase de rattrapage du nombre des ventes non réalisées les années précédentes, à l'instar de la hausse fulgurante du nombre des crédits immobiliers.

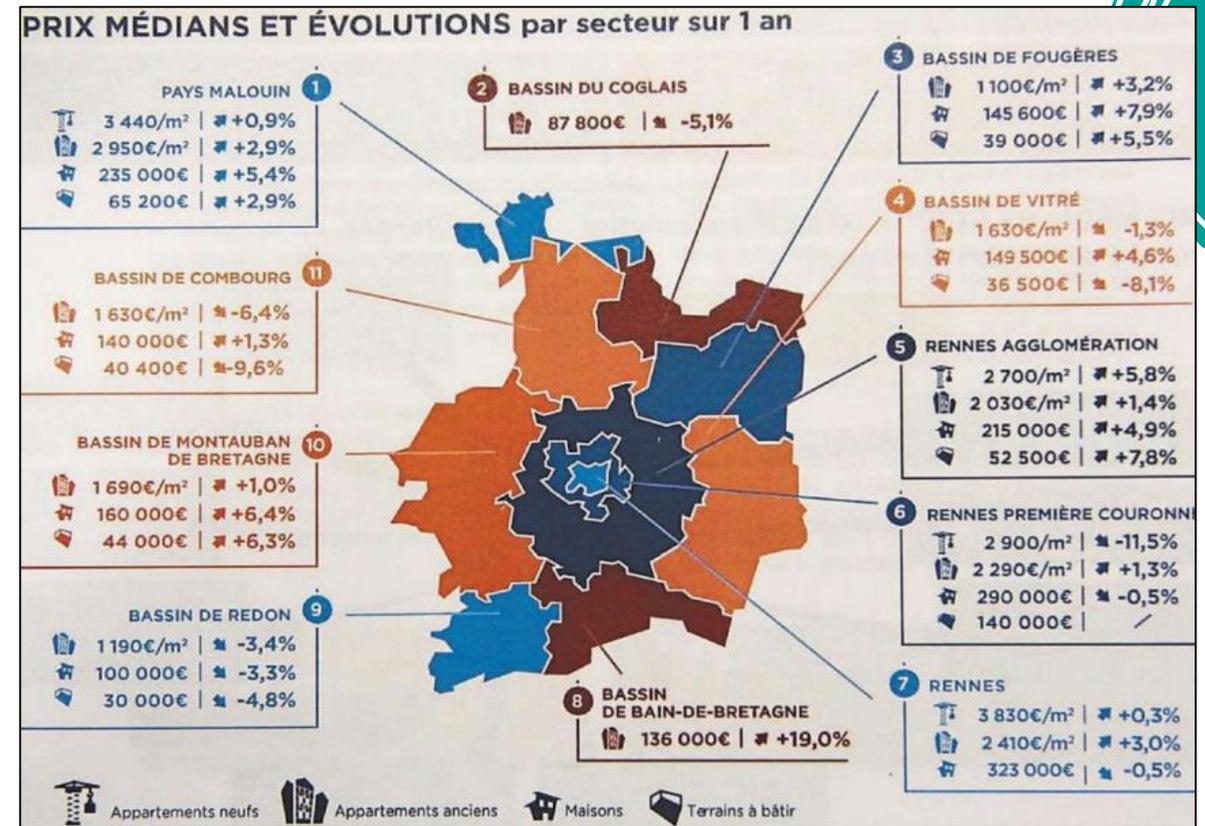
## Évolution des volumes des logements anciens pour la période 2000-2017



Source: CGEDD d'après bases notariales et DGFIP (MEDOC)

# LE MARCHÉ DE L'IMMOBILIER

- 2017 a connu un volume de transactions historiquement haut.
- Le département, tiré par l'agglomération rennaise, reste attractif.
- Les prix ne s'envolent pas car beaucoup achètent leur résidence principale.
- Pour 2018, les notaires sur l'Ille-et-Vilaine pronostiquent une année stable
- Certains territoires souffrent d'un manque d'attractivité : Redon ou bassin du Coglais



# LES TARIFS MUNICIPAUX

- Au niveau des tarifs, la proposition d'évolution pourrait se baser sur l'indice de prix des dépenses communales hors charges financières comme les années précédentes, à l'exception de l'année 2017 où cet indice n'a pas été rendu public. .
- L'indice de prix des dépenses communales reflète le prix du « panier » des biens et services constituant la dépense communale.

	1999 - 2016	1 <sup>er</sup> semestre 2017	
	Évolution annuelle moyenne	Valeur de l'indice (Base 100 au 1 <sup>er</sup> trimestre 1999)	Évolution sur les 4 derniers trimestres
Indice de prix des dépenses communales	+ 1,9 %	139,6	+ 1,0 %
Indice de prix des dépenses communales hors charges financières	+ 2,1 %	146,4	+ 1,6 %
Indice des prix à la consommation hors tabac	+ 1,4 %	127,7	+ 0,7 %

# LES INVESTISSEMENTS: LES TRAVAUX

- L'aménagement du Centre Technique Municipal afin d'y regrouper les services de la Ville actuellement dispersés : « bâtiment », « propreté-manutention » et « voirie »
- La maîtrise d'œuvre et les travaux de la maison des fêtes
- Les petites architectures complémentaires autour du pôle d'échanges multimodal
- La reconfiguration des espaces d'accueil de l'Hôtel de Ville
- L'aménagement du haut du quartier de Bellevue en lien avec l'étude urbaine
- Le début de l'acquisition du foncier de la seconde tranche dans la ZAC du Châtel Haut-Patis
- Les opérations de travaux dans le cadre de la vitalisation du centre-ville

# LES INVESTISSEMENTS: LES TRAVAUX

- Les études et travaux de rénovation de l'Abbatiale Saint-Sauveur
- L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain en lien avec le Plan Local de l'Habitat
- La réalisation d'un terrain synthétique de football
- Les travaux de voirie rue de la Maillardaie y compris l'effacement des réseaux
- Les travaux du schéma directeur « Vélo » sur les « déplacements doux » et les pistes cyclables
- Les travaux dans les écoles (bâtiment école Charlie Chaplin)

# LES INVESTISSEMENTS : LES ETUDES

- La poursuite du projet Confluence pour le port, la Croix des Marins et la Digue
- Les études nécessaires à la mise en place de l'«Agenda d'accessibilité» des bâtiments communaux
- Le lancement d'une étude sur les équipements sportifs structurants (piste d'athlétisme, salle de gymnastique, ...)
- La prospective sur le devenir des écoles du Nord (écoles Marie Curie et Jacques Prévert)
- L'étude de potentialité sur le bâtiment municipal rue Thiers
- Le projet de résidence « Etudiants et touristes»
- Les études pré-opérationnelles pour une nouvelle campagne de ravalement

# LES AUTRES INVESTISSEMENTS

- Les acquisitions de matériel et les réalisations de travaux nécessaires à la réalisation des missions de service public et à la conservation du patrimoine dans les écoles, les équipements sportifs et les bâtiments communaux
- Les travaux d'accessibilité aux équipements publics pour les personnes à mobilité réduite
- Les travaux de restructuration de voirie et de réfection de trottoirs
- La modernisation de l'éclairage public
- La poursuite de la modernisation du système d'information

# L'AUTOFINANCEMENT

- De nombreux paramètres ne sont pas encore connus :
  - Dotation globale de financement : Stabilité ? Baisse modérée ?
  - Dotations de péréquation et modalités de répartition : quelles variables d'ajustement ?
  - FPIC : Stabilité ? Baisse modérée ?
  - Bases fiscales 2018 : Quelles évolutions ? Optimistes ? Pessimistes ?
  - Politique d'accompagnement des autres tiers publics : Les régions et départements sont maintenant soumis à un contrôle de l'évolution de leurs dépenses et de leurs endettements. Quelles répercussions sur les contrats de territoire ? Sur les contrats avec les Régions ?

# L'AUTOFINANCEMENT

- En l'état actuel des hypothèses retenues et des données connues à ce jour, l'autofinancement brut futur devrait se situer entre 1 600 K€ et 1 700 K€ pour 2018.
- L'endettement sera ajusté au regard de l'autofinancement prévisionnel dégagé et des investissements retenus lors du vote du budget primitif.
- Avec un remboursement du capital des emprunts de 850 K€, l'autofinancement net est évalué entre 800 K€ et 900 K€.

# DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2018

Conseil Municipal du 8 février 2018